



# Accompagnement à la VAE Titre Professionnel Formateur Professionnel d'adultes (FPA) Niveau 5



## Qu'est-ce que la VAE ?

La VAE, ou Validation des Acquis de l'Expérience, est un dispositif qui permet d'obtenir en totalité ou en partie une certification grâce à son expérience bénévole, professionnelle ou syndicale.

## Pourquoi s'engager dans une démarche de VAE ? \*

- Obtenir une certification
- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- Valider son expérience pour soi
- Faire reconnaître ses compétences
- Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours
- Changer d'emploi
- Evoluer professionnellement / Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle
- Développer sa confiance en soi

\*source : vae.gouv

## Prérequis

Que vous soyez demandeur(euse) d'emploi, salarié(e), fonctionnaire, indépendant(e), quels que soient votre âge, nationalité, niveau de formation, vous pouvez prétendre à la Validation des Acquis de l'Expérience.

L'unique condition est d'avoir un an minimum d'expérience professionnelle en rapport avec la certification visée (continue ou non) !

Ce parcours est accessible aux personnes handicapées, accompagnement par un référent handicap

## Le parcours VAE

### Pré-recevabilité



### Post-recevabilité

#### Parcours d'accompagnement 16h

Accompagnement individuel ou collectif VAE  
6h

Suivi Individuel Candidat -  
10h

#### Parcours d'accompagnement 24h

Accompagnement individuel ou collectif VAE  
10h

Suivi individuel par candidat  
14h

La durée de 16 à 24h est décidée en accord avec le candidat à l'issue de l'entretien d'aide au positionnement, au regard du degré d'autonomie et d'aisance rédactionnelle du candidat. Un travail personnel conséquent hors accompagnement est indispensable et variable selon les candidats (*estimé à 2h par jour tout au long de l'accompagnement*)

**Financement :**

Vous pouvez financer votre parcours VAE avec votre CPF (Compte Personnel de Formation), par Pôle Emploi si vous êtes demandeur d'emploi, par votre employeur si vous êtes salarié ou à titre personnel.

Coût variable selon la durée, nous contacter pour un devis

**Modalités, contact et délais d'accès :**

Demande initiale par mail : [contact@oka-formation.fr](mailto:contact@oka-formation.fr) ou par téléphone au 0594 22 85 34

L'accompagnateur vous contacte dans les 72h pour fixer un premier rendez-vous en présentiel ou en Visio conférence

L'accompagnement est possible en tout distanciel ou en format mixte

La durée des entretiens avec l'accompagnateur est de 2 à 3h

**Programme de l'accompagnement :****➤ Etape 1 : Module aide à la recevabilité**Objectif de l'accompagnement :

A l'issue de l'accompagnement, le candidat sera en mesure de présenter un dossier de demande de recevabilité complet en vue de la validation de ses acquis de l'expérience

Sur la base de ce dossier, la commission de recevabilité de la DIECCTE sera en mesure de statuer sur la demande

La recevabilité accordée a une durée de validité d'un an, permettant au candidat de préparer son dossier de VAE en vue de sa présentation au jury du Titre visé

Durée : 2h – travail personnel estimé à 3h

Organisation :

Le CERFA à compléter et sa notice sont remis au candidat et explicités par l'accompagnateur

Ils sont également téléchargeables sur le site suivant

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10282>

Aide à la constitution du dossier de preuves de l'activité professionnelle à joindre au CERFA

**➤ Etape 2 : le parcours d'accompagnement à la VAE****Prérequis :**

Avoir obtenu l'accord de recevabilité de la DIECCTE

**Objectifs de l'accompagnement :**

A l'issue du module d'accompagnement, le candidat sera en capacité de faire reconnaître ses compétences professionnelles acquises par l'expérience par un jury de certification afin de valider le Titre professionnel Formateur Professionnel d'adultes.

**Modalités d'accompagnement :**

Le rôle de l'accompagnateur consiste à aider le candidat à décrire et analyser les situations de travail vécues, à prendre de la distance par rapport à ses différentes expériences, à structurer et organiser son dossier de VAE et à préparer son entretien avec le jury de certification.

Un dossier de suivi est complété à l'issue de chaque entretien et permet d'apprécier la progression du bénéficiaire tout au long de la prestation

### **Le programme :**

Documentation remise par l'accompagnateur : Le REAC et le RC du Titre visé, la fiche métier, la trame du Dossier Professionnel et du dossier de projet sur certains Titres

- Accompagnement à l'exploitation des Référentiels d'activité emploi et compétences (REAC) et de certification (RC)
- Comprendre l'architecture et les attendus du dossier professionnel, et du dossier technique
- Analyser son expérience professionnelle au regard du référentiel d'activités professionnelles
- Choisir des expériences supports et des activités à présenter dans les livrables
- Conseils méthodologiques relatifs à la première partie du livret : présentation du cadre d'intervention et des situations professionnelles
- Conseils méthodologiques à la rédaction de la deuxième partie du livret : analyse des expériences et situations professionnelles
- Préparation de l'entretien de validation
- Simulation de la présentation du projet
- Préparation au questionnement du jury
- Modalités de dépôt du dossier de validation

### **La validation :**

Vos livrables (Dossier Professionnel et Livret technique) sont soumis à un jury, à l'issue d'un entretien oral, celui-ci peut prononcer soit :

\* une validation totale : le jury prononce l'attribution du diplôme, du titre ou du certificat de qualification.

\* une validation partielle : le jury prend une décision de validation partielle et vous indique quelles sont les connaissances et compétences qui doivent faire l'objet d'un contrôle complémentaire nécessaire pour obtenir le diplôme, titre ou certificat de qualification.

Dans le cadre d'une validation partielle, les domaines de compétences validés le sont définitivement.

Pour les domaines de compétences non validés, deux possibilités s'offrent à vous :

\*présenter à nouveau un Dossier Professionnel pour valider les domaines de compétences que vous n'avez pas obtenus, vous pouvez redemander un accompagnement auprès d'Oka Formation

\*opter pour un complément de formation auprès d'OKA Formation.

\*aucune validation Dans ce cas, vous avez 3 ou 5 ans (voir durée de validité de la recevabilité) pour présenter à nouveau vos livrables.